



## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le lundi 21 août 2023, à 19h30, à la salle du Conseil, au 398, montée Sainte-Victoire, à Saint-Aimé, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #DM-2023-03 relative une opération cadastrale projetée qui aurait pour effet de réduire la superficie du lot 3 218 126 correspondant à la propriété du 572, rang Bord de l'Eau, à Saint-Aimé.

### Nature et effets :

Cette demande vise plus précisément à autoriser la demande de dérogation mineure #DM-2023-03 que voici :


- Permettre une opération cadastrale de correction qui aurait pour conséquence de réduire la superficie du terrain à 1190,0m<sup>2</sup>. L'article 4.2 du règlement de lotissement no.394-2023 exige une superficie minimale de 1500m<sup>2</sup> pour un lot partiellement desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Il s'agit donc d'une **dérogation de 310 mètres**.

### Identification du site concerné:

- 572, rang Bord de l'Eau, Saint-Aimé, lot 3 218 126 du cadastre officiel, zone A-4.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 21 août 2023.

Signé et affiché le 18 juillet 2023.

  
**Karine Lussier**  
Directrice générale et greffière-trésorière